



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Convention de partenariat avec le département des Hauts de-Seine pour la création d'un site internet d'information et de sensibilisation sur la perruche à collier**

Séance du 29 septembre 2016

Convocation du 23 septembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mmes Isabelle Drancy, Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,  
M. Timothé Lefebvre par M. Philippe Laurent,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Philippe Tastes,  
M. Thierry Legros,  
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 septembre 2016

**OBJET** : Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour la création d'un site internet d'information et de sensibilisation sur la perruche à collier

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la prolifération des perruches à collier sur la ville de Sceaux et ses environs (Parc de Sceaux, etc.),

Vu le projet de convention de partenariat établi par le département des Hauts-de-Seine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Sceaux et le département des Hauts-de-Seine pour la réalisation d'un site internet d'information et de sensibilisation du public sur la perruche à collier.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.



*Mairie Sceaux*  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire